

Les Hollandais disent merci avec des tulipes aux Canadiens

Pour remercier les anciens combattants canadiens qui ont participé à la libération de leur pays, les Hollandais enverront, en cette année marquant le trente-cinquième anniversaire de la libération, 1,5 millions de bulbes de tulipes oranges et rouges, couleurs de la maison d'Orange des Pays-Bas.



Chaque année, les parcs d'Ottawa s'embellissent de tulipes offertes par la Hollande. Cette année, d'autres villes canadiennes profiteront de la générosité des Hollandais qui enverront des milliers de bulbes de tulipes au Canada, à l'occasion du trente-cinquième anniversaire de la libération de leur pays.

Chacun des 14 000 colis de 50 bulbes adressés individuellement contient un certificat portant l'inscription suivante: *La gratitude est une expression du coeur*, ainsi qu'une lettre écrite par un écolier, un particulier, une famille ou un homme d'affaires de Hollande, en témoignage de gratitude et d'affection envers les "libérateurs canadiens".

En plus des 14 000 anciens combattants et dépendants qui recevront ces cadeaux, les gouvernements municipaux de près de 480 villes et villages recevront des colis contenant un minimum de 1 000 bulbes, sur une base de "peuple à peuple, de ville à ville".

En vertu d'une entente entre les gouvernements canadien et hollandais, les bulbes ont été inspectés en Hollande pour faciliter la distribution des colis

après leur arrivée au Canada.

Outre la grande quantité de bulbes de tulipes envoyée annuellement par la reine des Pays-Bas à Ottawa, cette ville recevra du comité "Merci Canada", 5 000 bulbes. Chacune des capitales provinciales et principales villes du pays recevra aussi des paquets de bulbes. Toronto, par exemple recevra 14 000 bulbes, Québec, 9 000, Victoria, Edmonton et Winnipeg, 7 000, St-Jean (T.-N.), 6 000, Regina, 5 000, Halifax, 4 000, Fredericton, 3 000, Charlottetown, 2 000, Montréal, 8 000, tandis que certaines villes de moindre importance, telles que Shawinigan ou Iroquois Falls, auront 2 000 bulbes.

Les bulbes "Merci Canada" que recevra Ottawa sont un envoi des habitants de Gravenhague et Van Leer.

C'est la première fois qu'une expression de gratitude personnelle des habitants d'un pays à ceux d'un autre prend une aussi grande envergure.

Tiré d'un article de Darquise Timmerman publié dans *Le Droit* du 22 septembre.

Contribution de l'ACDI pour la diffusion de la technologie en Asie

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a conclu une entente avec Technonet-Asia, société internationale fournissant des conseils techniques aux petites industries du Sud-Est asiatique.

L'entente, la première du genre signée par l'ACDI, porte sur une subvention répartie sur trois ans et pouvant atteindre \$973 833.

Les fonds proviendront de la direction de la Coopération industrielle de l'ACDI, dont le rôle est d'encourager le développement des entreprises et le transfert de technologie aux pays en développement, en visant à renforcer les liens commerciaux avec les industries de ces pays.

Technonet-Asia a été établie en 1973 par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) afin de fournir des conseils techniques adaptés au niveau de développement des industries en croissance du Sud-Est asiatique, et de former du personnel pouvant vulgariser les connaissances industrielles. Son siège est à Singapour.

La contribution de l'ACDI permettra à Technonet de faire connaître aux petites entreprises de ses pays membres les diverses possibilités de tirer parti de la technologie canadienne.

L'emploi des nouveaux diplômés

Le nouveau programme d'emploi pour les innovations technologiques est entré en vigueur le 22 septembre.

Ce programme s'adresse aux chefs de petites et moyennes entreprises oeuvrant dans les domaines scientifique et technique. Il accorde des subventions pouvant atteindre 75 p. cent du salaire de chaque employé admissible, jusqu'à concurrence de \$290 par semaine, pendant une période maximale de 12 mois.

Son objectif est de créer des emplois supplémentaires à l'intention des personnes qui arrivent sur le marché du travail et qui, après avoir fait des études supérieures dans des domaines scientifiques ou techniques, ne peuvent trouver du travail dans leur discipline. Il a été également conçu pour inciter les employeurs à proposer des initiatives visant la recherche et le développement, la conservation de l'énergie et les nouvelles sources d'énergie.

Dans le cadre du Programme, sont admissibles à présenter des projets: les entreprises du secteur privé qui emploient normalement moins de 300 personnes; les instituts de recherche; les sociétés de la Couronne à but non lucratif; les universités et les collèges communautaires; les particuliers propriétaires d'une entreprise ou partenaires dans une société, de même que les associations et les organisations communautaires.

Convention fiscale entre le Canada et les États-Unis

Le vice-premier ministre et ministre des Finances, M. Allan J. MacEachen, et le secrétaire américain au Trésor, M. G. William Miller, ont signé le 26 septembre à Washington, une Convention en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

La Convention entrera en vigueur dès l'échange des instruments de ratification et ses dispositions seront généralement applicables:

- pour l'impôt retenu à la source, à l'égard des montants payés ou portés au crédit à partir du premier jour du second mois qui suit la date à laquelle la Convention est entrée en vigueur;
- pour les autres impôts, à l'égard de toute année d'imposition commençant à partir du 1er janvier de l'année qui suit la date à laquelle la Convention est entrée en vigueur.